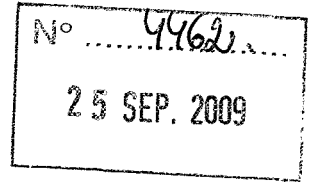


Vinck Ingrid

From: Sprl Sohet & Cie [sohet@sohet.be]
Sent: jeudi 24 septembre 2009 17:17
To: Paul COMHAIRE; tech@ibr-ire.be; sg@ibr-ire.be
Subject: Re: Proposition de réponse à la consultation ISA

Importance: High

Attachments: Courrier au président concernant les normes ISA.doc



Courrier au
président concerné..

Monsieur Le Président,

Veillez trouver ci-joint les réflexions de Mr Sohet.

Bien à vous

LEROY Stéphanie

SPRL Sohet & Cie

Chaussée de Couvin 110
6460 Chimay
Tél. : 060/21.40.04
Fax : 060/21.40.07
@ sohet@sohet.be

AVERTISSEMENT

Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive de ses destinataires et sont confidentiels. Les avis et opinions qui y sont contenus expriment ceux de leur auteur et n'engagent pas la SPRL SOHET ET CIE: seul un courrier écrit et signé par le responsable légal peut l'engager. Si vous recevez ce message par erreur, merci de le détruire et d'en avertir immédiatement l'expéditeur. Toute utilisation non conforme de ce message à sa destination, toute diffusion ou toute publication, totale ou partielle, est interdite sauf autorisation expresse. Tout usage contraire est pénalement répréhensible.

----- Original Message -----

From: "Paul COMHAIRE" <comhaire.paul@skynet.be>
To: "Confr è res - Consultation Normes ISA" <comhaire.paul@skynet.be>
Sent: Monday, September 14, 2009 12:05 AM
Subject: Proposition de réponse à la consultation ISA

Bonjour,

Sur base des commentaires reçus, j'ai amendé et complété le projet de réponse à la consultation de l'IRE sur les normes ISA.

Vous trouverez le texte en pièce jointe.

Chacun a la liberté d'utiliser ce document selon ses propres convictions:

- soit de l'adresser sans modification à l'IRE;
- soit d'y ajouter des commentaires particuliers et supprimer certaines opinions que vous ne soutenez pas;
- soit d'en extraire certains passages pour les reprendre dans une lettre plus personnalisée.

La démarche importante est de répondre à la consultation de l'IRE ce qui constituera un témoignage de votre intérêt sur le débat relatif aux normes ISA.

Les réponses doivent parvenir à l'IRE pour ce mardi 15 septembre, sous réserve d'une prolongation du délai en raison du retard dans l'annonce de la consultation.

Il est prudent d'envoyer votre réaction par fax et par mail afin d'en garantir la réception.

Avec mes cordiales salutations.

Paul Comhaire

_____ Information provenant d'ESET Smart Security, version de la base
des signatures de virus 4420 (20090912) _____

Le message a été vérifié par ESET Smart Security.

<http://www.eset.com>

Monsieur le Président,

Suite au courrier que j'ai reçu, je vous adresse mes réflexions sur les difficultés que je vais rencontrer suite à l'introduction de ces nouvelles normes.

J'ai distingué différents aspects. Comme il s'agit de la première fois que je réagis, j'espère que vous ne serez pas formalisé par la forme de ces réflexions que j'ai réunies sur 5 thèmes.

1. En liaison avec le contrôle de qualité

Les normes ISA sont écrites en anglais et les états n'ont pas eu les ressources de les traduire dans le délai imparti par l'IRE pour les promulguer.

La norme sur le contrôle de qualité exige en son article 7.2.C que la communication au personnel du réviseur, des méthodes et des procédures de contrôle qualité" soient bien comprises.

Comment peut-on garantir cela si le personnel n'a pas une connaissance approfondie et suffisante de l'anglais.

De plus, comment peut-on imposer à son personnel cette connaissance des langues dans un pays "trilingue" où aucun texte légal n'est écrit en anglais.

2. En liaison avec les seuils qui imposent l'intervention d'un commissaire auditeur légal

Il appartient à l'union européenne et aux pouvoirs politiques de prendre position sur le relèvement des seuils.

En imposant des normes ISA à tous les réviseurs, à toutes les entreprises, alors que la mise en œuvre implique la consommation de ressources financières, insupportable pour des ASBL par exemple, les écoles et des PME familiaires de moins de 100 personnes, c'est l'IRE qui va imposer le relèvement des seuils, seule alternative pour éviter cette dépense excessive aux entités concernées.

En effet, l'adoption de ces normes nécessitera une augmentation significative du volume des prestations, tant au moment de leur première mise en œuvre que d'une manière récurrente.

La question de la prise en charge de ces coûts supplémentaires reste posée.

Dans les circonstances économiques actuelles, ce serait méconnaître la situation financière et le fonctionnement des PME et du secteur non-marchand que de croire que des majorations d'honoraires pourraient être négociées sans une garantie que le résultat de l'exercice n'en sera pas affecté.

L'Institut ne peut entraîner la profession dans l'adoption de normes en faisant l'économie d'une véritable étude des impacts, tant sur les attentes de moyennes et petites entités que les conséquences pour l'avenir et l'organisation des cabinets.

3. Au point de vue des coûts

Les obligations d'effectuer systématiquement toutes les démarches prévues par toutes les normes ISA lors de l'exécution de chaque mission et de justifier d'une manière documentée la non-réalisation de certains contrôles constituent des contraintes, dont la valeur ajoutée sera difficilement perçue par les petites et moyennes entités contrôlées.

Nous pensons que c'est aux autorités publiques tant belges qu'européennes de juger si l'urgence et l'intérêt général justifient que des normes soient applicables alors qu'elles n'ont pas été traduites dans les deux principales langues nationales. Ceci nous paraîtrait un précédent incompatible avec les dispositions légales relatives à l'emploi des langues.

4. Au point de vue des outils

La décision d'appliquer les normes ISA doit s'accompagner de l'engagement de concevoir et de mettre préalablement à disposition des guides d'audit respectant les normes ISA à l'instar de ce qui est pratiqué, par exemple, au Canada.

Le Guide de l'ICCA sur les NOUVELLES Normes canadiennes d'audit, publié le 31 août 2009, constitue, à cet égard, un exemple à suivre.

Toutefois, la dernière édition du guide l'ICCA pour l'audit des petites entités date de 2006 et ne fait référence aux normes ISA. Ce guide n'a pas encore été mis à jour afin de tenir compte des ISA clarifiées.

L'utilisation de logiciels adaptés apparaît également comme une condition nécessaire à la mise en œuvre opérationnelle des normes ISA. L'Institut devrait dans ce cadre pouvoir donner une garantie quant au strict respect des normes ISA par les logiciels commercialisés. Cette "Homologation" constituerait un véritable gage pour la réussite de l'application des normes ISA dans les petits et moyens cabinets.

5. Au point de vue de la concurrence

En l'absence de telles initiatives, l'avantage concurrentiel des grandes structures d'audit en matière des normes ISA serait intolérable dans la mesure où celles-ci bénéficient de supports internationaux, tant en ce qui concerne les formations que les outils informatiques. D'autant plus que ces grands cabinets pourront driller leurs équipes sur des dossiers importants avant de devoir appliquer ces méthodes sur des petits dossiers.

L'IRE ne remplirait pas sa mission de fédérer l'ensemble des réviseurs quel que soit leur volume d'activité et leur pratique professionnelle.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Sprl Sohet & Cie

Représentée par Luc Sohet